

COMMISSION GENERALE D'APPEL

CONVOCATION

Dossier saison : 2024/2025 N° 5

Match : U 17 Départemental 2

AS St CHRISTOL LES ALES/AS St PRIVAT DES VIEUX du 2/10/2024

Score : non joué

Appel en date du 14 Octobre 2024 formulé par AS St CHRISTOL LES ALES (518431) d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements PV N°4 du 7/10/2024 parue sur Foot N°9 du 11/10/2024 et publiée le 09/10/2024 à 14H 04.

Au motif :

Terrain non tracé

Décision :

Match perdu par pénalité à St Christol les Alès.

« Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de vous taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir. »

« En outre et sur demande de rendez-vous auprès du Secrétariat du District Gard-Lozère, vous avez la possibilité de consulter l'ensemble du dossier au siège administratif du District (aux heures d'ouverture des bureaux du lundi au jeudi de 8H à 17H et le vendredi de 8H à 16).

« En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir dans les meilleurs délais le secrétariat du District Gard-Lozère.

En cas d'absence non excusée, une amende de 35 Euros par personne convoquée non-excusee, vous sera imputée par la Commission.

La commission déclare que ce dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère le :

JEUDI 31 OCTOBRE 2024 à 19Heures
Au siège du District Gard-Lozère

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la F.F.F

Sont convoqués :

- **OFFICIEL**
Mr BELABEL Bilal arbitre officiel de la rencontre
- **MAIRIE DE St CHRISTOL LES ALES**
Un responsable du service des sports
- **AS St CHRISTOL LES ALES**
Le Président ou son représentant
Le dirigeant LISLE Franck lic 1410744580
- **AS St PRIVAT DES VIEUX**
Le Président ou son représentant
Le dirigeant SALAS Thierry lic 1410372549

Dossier saison : 2024/2025 N° 6

Match : U 17 Départemental 3

OI St HILAIRE la JASSE/AS POULX du 5/10 /2024

Score : St Hilaire la Jasse 1 AS Poulx 1

Appel en date du 11 Octobre 2024 formulé par O St HILAIRE /LA JASSE (553073) d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements PV N°4 du 7/10/2024 parue sur Foot N°9 du 11/10/2024 et publiée le 09/10/2024 à 14H 04.

Au motif :

Non application Art 142 des RG de la F.F.F

Décision :

Match perdu par pénalité à St Hilaire/La Jasse

« Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de vous taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir. »

« En outre et sur demande de rendez-vous auprès du Secrétariat du District Gard-Lozère, vous avez la possibilité de consulter l'ensemble du dossier au siège administratif du District (aux heures d'ouverture des bureaux du lundi au jeudi de 8H à 17H et le vendredi de 8H à 16).

« En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir dans les meilleurs délais le secrétariat du District Gard-Lozère.

En cas d'absence non excusée, une amende de 35 Euros par personne convoquée non-excusee, vous sera imputée par la Commission.

La commission déclare que ce dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère le :

JEUDI 31 OCTOBRE 2024 à 19Heures 30
Au siège du District Gard-Lozère

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la F.F.F

Sont convoqués :

- **OFFICIEL**
Mr EL BAZ Elyass arbitre officiel de la rencontre

- **St HILAIRE LA JASSE**
Le Président ou son représentant
Le dirigeant BACHELIER Jonathan lic 2544718891

- **AS POULX**
Le Président ou son représentant
Le dirigeant CHAPUZET Guillaume lic1726232643